

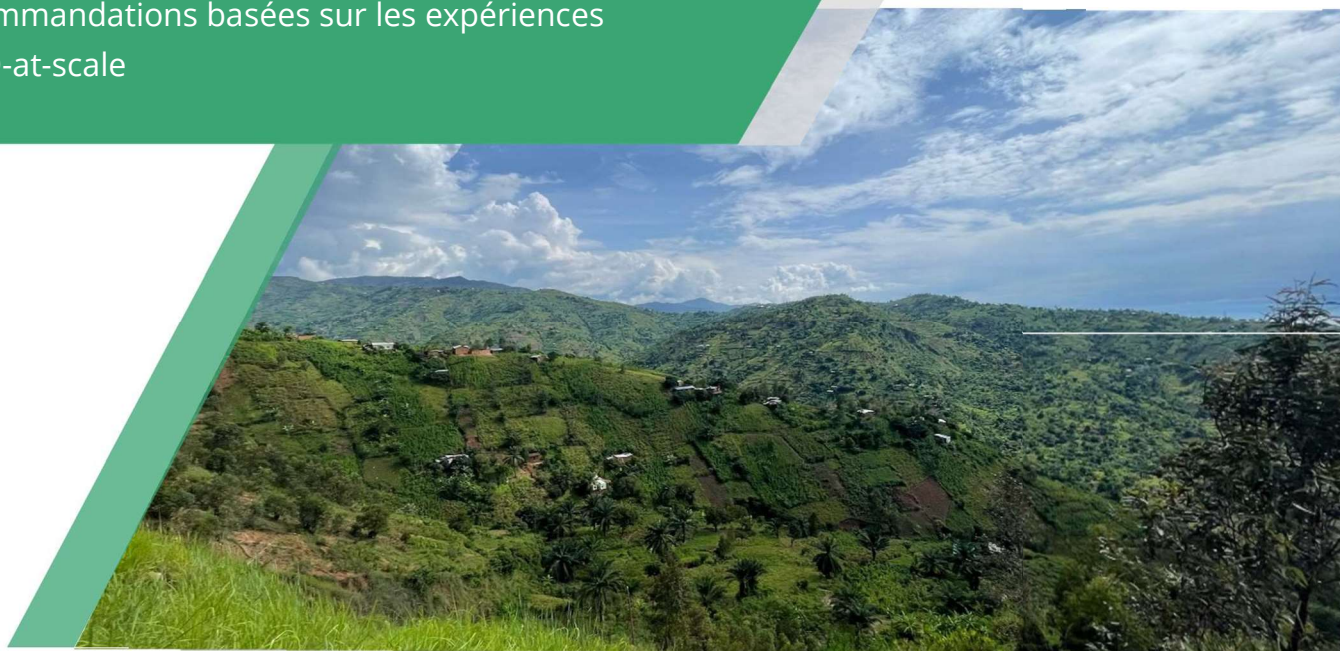


NOTE D'ORIENTATION

CONFLIT

Déplacer les parties et les relations de pouvoir au centre de la résolution des litiges fonciers

Recommandations basées sur les expériences LAND-at-scale



Auteur : Ladd Serwat

Janvier 2025



RÉSOLUTION DES LITIGES FONCIERS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION FONCIÈRE

Malgré un nombre croissant de programmes de développement axés sur la résolution des litiges fonciers, de nombreux conflits ne trouvent pas de solutions équitables et durables. Le règlement des litiges fonciers reste difficile, en particulier dans les régions touchées par des conflits où les droits fonciers et les autorités de gouvernance se chevauchent. Cette note d'orientation propose des recommandations pour résoudre certaines des difficultés persistantes liées à la résolution des litiges fonciers, en s'appuyant sur des recherches menées dans le cadre de projets LAND-at-scale (LAS) au Burundi, au Tchad, au Mali, au Mozambique, au Rwanda, en Somalie et en Ouganda. Cette note se concentre sur le processus de renforcement, de coordination et d'amélioration de l'accès à la résolution des litiges dans les zones touchées par un conflit, en accordant une attention particulière aux groupes marginalisés. La note commence par résumer les résultats de la recherche avant de proposer des recommandations pour améliorer la programmation future.

Contexte

Dans les pays LAS étudiés, le règlement des litiges fonciers fait intervenir un ensemble d'institutions dont les compétences se chevauchent, telles que les anciens, les tribunaux et les administrateurs gouvernementaux. De nombreux litiges fonciers restent non résolus pendant des années ou refont surface périodiquement. Les mêmes affaires peuvent être tranchées différemment par des autorités concurrentes. Les institutions peuvent également cesser de fonctionner ou ne pas fonctionner efficacement, en particulier au niveau administratif du district ou de la région.

La concurrence pour le pouvoir et les inégalités entre les différents groupes sociaux influencent qui peut utiliser la terre, accéder à la résolution des litiges et détenir l'autorité en tant que médiateur ou juge. Les différences sociales peuvent être politisées et inclure des facteurs qui se croisent et se chevauchent, tels que le genre, le sexe, la race, la classe, la religion, l'ethnicité et le clan. Les personnes en position d'autorité ont le pouvoir de reconnaître, de définir ou de refuser des droits et de prendre des décisions par le biais d'interprétations préférentielles des lois statutaires, des coutumes, des normes et des pratiques.

La complexité des litiges fonciers et les différentes autorités impliquées dans leur résolution sont à l'origine de décisions incohérentes et de dossiers contradictoires. Les médiateurs locaux détiennent différents détails factuels concernant une affaire, tels que l'identité des parties au litige, le type de terrain et les intérêts ou usages associés à une parcelle. De telles différences dans la tenue des registres selon les cas et les localités limitent la capacité à comprendre

l'impact des programmes de développement et à traiter efficacement les litiges fonciers persistants.

Analyse des expériences LAS

Compte tenu de ces différents contextes, le programme LAS souligne la nécessité de renforcer les institutions, en se concentrant notamment sur l'amélioration de l'efficacité pour résoudre les arriérés d'affaires judiciaires et réduire la charge des tribunaux statutaires afin de parvenir à une gouvernance foncière juste et inclusive. Alors que certains pays ont enregistré les difficultés rencontrées au niveau du district ou de la région, les interventions se sont concentrées sur le renforcement des capacités des institutions locales.

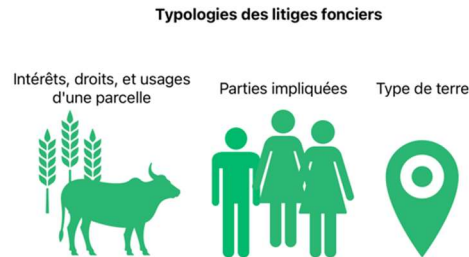
Le programme LAS vise également à améliorer l'accès à la résolution des litiges pour les segments vulnérables de la population. Compte tenu de la diversité des défis posés par la gestion des conflits, la médiation et la résolution des litiges, le LAS reconnaît la nécessité de disposer d'un programme des litiges souple et adaptable. Les rapports nationaux font souvent état d'un accès différencié des femmes, des jeunes et des personnes déplacées aux mécanismes de résolution des conflits et à la fonction de médiateur.

Sur la base d'une recherche documentaire sur le programme LAS et d'entretiens avec les principales parties prenantes, la présente note propose ce qui suit.

1 ÉLABORER UNE TYPOLOGIE COHÉRENTE DES LITIGES FONCIERS

Les interventions devraient encourager des pratiques plus claires et plus cohérentes en matière de tenue de registres afin de distinguer les parties impliquées, le type de terres et les intérêts, droits ou usages concurrents d'une parcelle dans chaque litige. Les initiatives futures devraient également soutenir le suivi systématique de la manière dont les propriétaires fonciers justifient leurs revendications, par exemple au moyen de documents, de témoignages oraux ou de références à des lois ou coutumes spécifiques. Des pratiques uniformes en matière de tenue de registres permettront aux programmes ultérieurs d'identifier plus efficacement les vulnérabilités et les problèmes récurrents. Les enregistrements systématiques peuvent améliorer l'analyse des facteurs qui déterminent le volume des litiges ou identifier les zones de conflit concentrées. L'inclusion d'informations pertinentes sur les parties impliquées dans une affaire, telles que le sexe, l'âge, la situation matrimoniale ou la profession, fournit un indicateur important pour les taux de résolution. Les taux élevés de résolution indiquent fréquemment des rapports de force inégaux entre les parties, comme les litiges entre les investisseurs internationaux et les petits exploitants agricoles, ou entre un homme marié et sa sœur veuve. Des taux de résolution plus faibles signalent également un manque d'efficacité et d'accès, mais révèlent les situations où les institutions nécessitent un soutien supplémentaire ou une coordination plus large pour faciliter le règlement des litiges. La collecte et l'analyse des

données relatives aux types de terres et à leurs usages fournissent des indications précieuses sur la fréquence des conflits et les zones où la contestation est la plus forte. Certains types de terres, comme les marécages ou les parcelles reçues en héritage, ou des usages ou droits différents sur les terres, souvent liés aux conflits entre agriculteurs et éleveurs, peuvent indiquer des zones de conflits plus violents, intenses ou fréquents.



En examinant les relations de pouvoir entre les parties, on comprend mieux les facteurs qui affectent les taux de résolution, tandis que l'analyse du type et de l'usage d'une parcelle fournit des indicateurs sur les points névralgiques des litiges.

Recommandations :

- **Sensibiliser les partenaires du projet, les institutions de médiation et les chercheurs aux détails essentiels à saisir dans les litiges fonciers**, tels que le type de terre, les usages/intérêts/droits conflictuels, les parties en conflit et les méthodes utilisées pour étayer les revendications, y compris la documentation, la tradition orale ou les témoignages.
- **Introduire une typologie standardisée des litiges fonciers** pour garantir une tenue de dossiers uniforme et transparente dans toutes les interventions. Utiliser les journaux de bord des litiges pour améliorer la comparabilité des données et fournir des informations exploitables pour la programmation future.

2 RENFORCER LE SOUTIEN AUX MÉDIATEURS

Alors que de nombreux programmes de développement antérieurs se concentraient uniquement sur les tribunaux statutaires, le LAS reconnaît utilement les diverses institutions impliquées dans le règlement des litiges fonciers et vise à accroître la coordination entre les institutions. Les interventions du LAS ont soutenu la formation des médiateurs engagés dans de nombreux types d'institutions. Les futurs programmes pourraient étendre ce soutien en examinant les relations entre les institutions statutaires et coutumières, y compris les interactions entre les différentes parties, les lois statutaires, les normes coutumières et les pratiques locales. L'identification de ces interrelations permettrait aux futurs programmes

d'offrir aux médiateurs une formation plus complète et de renforcer les conseils offerts pendant la médiation. De plus, les prochains programmes pourraient offrir un soutien financier accru aux médiateurs qui souvent assument les coûts de transport, de communication et de fournitures de bureau. Si les médiateurs ont généralement été bien accueillis par la population, les ressources financières limitées ont empêché les couches les plus pauvres de la population de participer eux-mêmes à la médiation. L'augmentation du soutien financier aux médiateurs pourrait contribuer à lever cet obstacle et à réduire les incitations à la corruption.



Les médiateurs locaux sont généralement bien perçus, mais le manque de formation et de moyens financiers limite leurs activités.

Recommandations :

- **Fournir aux médiateurs un équipement suffisant, des indemnités de transport, une formation et des budgets de communication** afin d'améliorer leur efficacité et de permettre à ceux qui ont moins de moyens financiers de participer. Ce soutien réduirait également la probabilité de corruption.
- **Encourager les partenaires du projet à étudier la manière dont les autorités prennent leurs décisions** et à concevoir des programmes de formation holistiques pour garantir des recommandations équitables lors de la médiation.

3 VOIR AU-DELÀ DU NIVEAU LOCAL

Les programmes de soutien à la résolution des litiges fonciers se sont de plus en plus orientés vers des approches plus localisées. Cependant, plusieurs rapports nationaux du LAS ont noté l'absence d'institutions de niveau intermédiaire, telles que des médiateurs régionaux ou de district. L'absence d'une autorité plus large a limité la résolution des litiges entre des groupes sociaux plus importants ou au-delà des frontières administratives. L'absence ou l'inefficacité des institutions de niveau intermédiaire a souvent exacerbé les problèmes de coordination, affectant particulièrement les groupes vulnérables. Ces difficultés ont surtout touché les femmes, qui ont tendance à avoir plus de litiges concernant des parcelles situées à différents endroits avec leurs parents et leur famille élargie. Des problèmes similaires se posent



pour les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées qui ont déménagé de différentes régions et n'ont pas accès aux institutions locales qui ne les représentent pas.

Les institutions chargées de la médiation des litiges fonciers aux niveaux administratifs intermédiaires n'ont souvent pas fonctionné ou n'ont pas bénéficié d'un soutien suffisant.

Recommandations :

- **Renforcer les institutions de niveau intermédiaire existantes** impliquées dans la résolution des litiges, en veillant à ce qu'elles puissent combler les lacunes entre les institutions locales et nationales.
- **Soutenir la création de nouvelles institutions aux niveaux administratifs intermédiaires** dans les régions où de telles institutions sont absentes.

4 DÉFINIR UNE APPROCHE DE LA MARGINALISATION



Les rapports nationaux du LAS ont montré que le sexe, la classe sociale, l'âge, l'appartenance ethnique, la politique et les déplacements constituaient des formes pertinentes de différences sociales, mais aussi que celles-ci variaient en fonction du contexte. Les projets du LAS, souvent en complément des lois et règlements, ont également favorisé différents modèles pour renforcer l'inclusion des groupes vulnérables en tant que médiateurs ou pour leur permettre de s'exprimer, notamment par le biais de quotas ou de groupes représentatifs. Certains partenaires nationaux ont adopté des approches plus transformatrices de la marginalisation, tandis que d'autres se sont concentrés sur des stratégies sensibles au genre ou à l'égalité des sexes. Les personnes vulnérables sont souvent confrontées à une marginalisation aggravée et ont demandé que les politiques futures dépassent les catégories singulières de « femmes » ou de « jeunes ». Les futurs programmes devraient développer un cadre clair et systématique qui adopte une approche transformatrice des groupes vulnérables et prend en compte les formes intersectionnelles de marginalisation, la nature et le degré de transformation dépendant du contexte.

Les populations vulnérables ont subi une marginalisation croissante et ont demandé que les politiques à venir prennent en compte des réalités au-delà des simples catégories de « femmes » ou de « jeunes ».

Recommandations :

- **Mettre en place une approche uniforme et globale de la marginalisation**, à l'échelle du programme, tenant compte des inégalités cumulées et croisées, et s'assurer que les

partenaires de mise en œuvre aillent au-delà de la simple sensibilisation au genre pour adopter une programmation plus transformatrice.

- **Accroître la participation des personnes vulnérables en tant que médiateurs.** Des approches spécifiques au contexte, telles que les quotas ou les groupes représentatifs, peuvent contribuer à garantir leur inclusion dans le processus de résolution des litiges fonciers.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Serwat, L. (2024). *Understanding Institutional Access, Strengthening and Coordination for Land Dispute Resolution. Experiences from LAND-at-scale interventions*. LANDac, LAND-at-scale. Available at https://landgovernance.org/wp-content/uploads/Understanding-Institutional-Access-Strengthening-and-Coordination-for-Land-Dispute-Resolution_Final.pdf

Citation : Serwat, Ladd (2025), *Déplacer les parties et les relations de pouvoir au centre de la résolution des litiges fonciers Recommandations basées sur les expériences LAND-at-scale*, Note d'orientation, LANDac, LAND-at-scale.



Ministry of Foreign Affairs of the
Netherlands



Netherlands Enterprise Agency

Cette publication a été préparée pour le programme LAND-at-scale, financé par le Ministère néerlandais des Affaires étrangères et géré par l'Agence néerlandaise pour les entreprises et le développement (RVO). Toutefois, les opinions exprimées dans le rapport ne représentent pas nécessairement celles du gouvernement néerlandais.